



CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

1220-CPR-1215

Conformément au règlement (UE) 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement Produits de Construction ou CPR), ce certificat est applicable au produit de construction

Perlifoc®**Revêtement de mortier pour applications de résistance
au feu**

Mis sur le marché sous le nom :

PERLITA Y VERMICULITA SLU**Garraf s/n****Polígono Industrial Can Prunera****ES-08759 Vallirana (Barcelona), Espagne**

Fabriqué dans le centre de production

**Sites de fabrication indiqués dans l'annexe N de l'ETA
12/0005**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans

L'ETA 12/0005 délivré le 28.11.2016

et

**ETAG 018-1 April 2013 et ETAG 018-3 May 2012 utilisées
en tant que EAD - art 66(3),**

conformément au système 1 (ou 1+) pour les prestations indiquées dans l'ETA ont été appliquées et que le contrôle de la production en usine dont le fabricant est responsable est évalué afin de assurer la **constance des performances du produit de construction**.

Ce certificat a été délivré pour la première fois à la date indiquée ci-dessous et il restera valide jusqu'à sa date d'expiration, sauf s'il fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait par l'ITeC, tant que l'ETA est valable et que les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ferran Bermejo Nualart
Le directeur technique ITeC

Organisme notifié 1220

Date d'émission: **5.06.2014**
Date de modification: **25.05.2018**
Date d'expiration: **4.06.2019**Pour vérifier la validité du présent
certificat, veuillez consulter le site de
l'ITeC: www.itec.es